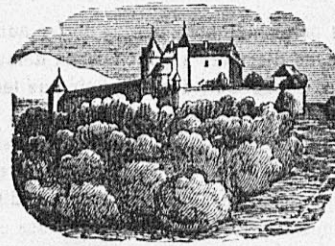




LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Organe de l'UNION DÉMOCRATIQUE

Paraissant le mercredi et le samedi.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : 1 an, Fr. 4 50
6 mois, > 2 50
Etranger, 1 an, 9 fr.; 6 mois, 5 fr.
payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux
de poste.

HORAIRE D'HIVER : Bulle, dép. 5⁵⁵ 10⁴⁸ 2⁴⁰ 5²⁵ — Bulle, arr. 9²⁷ 1⁵⁸ 4⁵³ 7³³

Prix des annonces et réclames :

Annonces : Pour le canton,
10 cent.; pour la Suisse, 15 cent.
la ligne ou son espace.
Réclames : 80 cent. la ligne.
S'adresser à l'agence de pu-
blicité Haasenstein & Vogler, à
Bulle, Grand'rue 29; Fribourg,
place de l'Hôtel de Ville, ou à
ses succursales.

BULLE, le 21 février 1896

Démission du colonel Wille.

Après avoir longtemps joué la comédie des démissions demandées avec le désir de se faire prier de les retirer, M. le colonel Wille, grand admirateur du régime militaire allemand, vient d'apprendre que, pas plus sur les bords de l'Aar que sur ceux de la Sprée, il n'est d'homme indispensable.

De toutes parts, on s'accorde à reconnaître à M. Wille les qualités nécessaires aux hautes fonctions qu'il occupait et c'est probablement cet accord général qui poussait le chef d'arme de la cavalerie à boudier le Conseil fédéral à coups de démission. Ce que l'Allemagne autocratique ne s'est pas laissé faire (du moins pas longtemps) par un Bismark, la Suisse démocratique ne pouvait décidément le supporter indéfiniment de M. Wille qui, bien qu'excellent officier, ne nous a pas donné jusqu'à ce jour des triomphes rappelant Sadowa, Sedan ou Versailles.

Donc, si fâcheuse que soit cette retraite — qui cette fois paraît bien devoir être définitive puisque le département militaire fédéral a décidé d'accepter la démission — il ne convient pas de la déplorer plus que de raison. Bien au contraire, si l'armée suisse se prive là d'un bon officier, le sentiment de bien des citoyens s'en sent soulagé.

Le prétexte invoqué était, cette fois, la nomination du colonel Markwalder au commandement d'une brigade de cavalerie. Le colonel Wille eût préféré un autre colonel et, dans sa colère de n'être pas écouté, il a envoyé sa démission que le Conseil fédéral n'a pas eu tort d'accepter. La Suisse vivra, espérons-le, aussi bien sans ce dilettante de l'astiquage des boutons que s'il avait été réformé pour pieds plats; car,

dans un pays républicain on croit volontiers aux citoyens utiles, difficilement aux hommes indispensables.

Nous laisserons donc notre part de lamentations à la *Liberté* et à l'*Ami du peuple* qui déplorent cette « perte pour l'armée » uniquement pour imiter M. Dürrenmatt par une politique à tiroir contre la Confédération.

Avant la revision militaire, on dressait M. Wille à côté de M. Gertsch comme un autre épouvantail de brutalité. On ne pouvait nullement admettre que les institutions sont indépendantes de ceux qui les représentent, ainsi que vient d'en témoigner la retraite de M. Wille.

En ce moment-là, la presse du N° 13 en était chaque jour à proclamer l'inutilité des réformes militaires admises jusqu'à ce jour et souvent inspirées par M. le colonel Wille.

Ces crocodiles en larmes n'hésitent pas à qualifier d'illégal la décision du Conseil fédéral de confier le commandement à M. Markwalder en dépit du rapport de M. Wille favorable à un autre officier; ils la trouvent en contradiction avec la loi d'organisation militaire. Or, la loi dit tout au plus que le choix des officiers mentionnés à l'art. 56 a lieu sur la double présentation d'une commission présidée par le chef du département militaire et composée du divisionnaire, du chef de l'arme, de l'instructeur en chef de l'arme et du commandant sous les ordres duquel devra être placé l'officier à nommer. Le choix est clairement attribué au Conseil fédéral. En conséquence, cette autorité ne saurait être tenue d'obéir à tel ou tel membre de la commission car, dès lors, pourquoi une commission?

De même que tout officier, M. Wille était en droit de demander une démission qui lui a été accordée.

L'on ne saurait voir en tout cela qu'un fait normal, car au fond peu nous importent, à nous, peuple républicain, les motifs qui ont pu déterminer l'acte de coquetterie de l'officier en retraite.

Encore moins sied-il aux journaux qui ont tant fulminé contre notre régime militaire actuel de tremper tant de mouchoirs et de considérer la démission du colonel Wille comme un « malheur public ». Le mot n'est peut-être pas de la *Liberté* elle-même, mais elle s'en sert pour la conclusion d'un article, laissant planer par là l'idée que la Suisse n'a jamais, de bien longtemps, subi pareille crise.

Laissons le N° 13 à ses factices alarmes; le carnaval dont nous sortons excuse dans une certaine mesure de tels travestissements. Mais ayons courage et confiance et M. Wille pourra jouir en paix de sa retraite sans être agité par le remords d'avoir causé un « malheur public ».

L'assemblée d'Aarau.

De quoi parler aujourd'hui si ce n'est de ce qui préoccupe tout le monde et que seuls ont pu omettre un instant nos jeunes couples enlacés pour le pas de danse de carnaval.

On n'évalue pas à moins de 12,000 le nombre des participants à l'assemblée des cheminaux qui a eu lieu dimanche à Aarau. C'est donc devant cette foule énorme et jusqu'ici inconnue d'agents de nos compagnies de transport qu'ont été prises les résolutions décisives dont nous avons parlé et dont voici à peu près le texte :

« L'assemblée générale des employés de chemins de fer suisses à Aarau, le 16 février, considérant les réponses et concessions des administrations insuffisantes, décide de déclarer, en principe, la grève générale

— Arrière, misérable! s'écria-t-elle. Je vous défends même de me parler.

Monsieur le procureur général, continua-t-elle, je reviens des portes mêmes de la mort pour faire cesser l'épouvantable erreur que la justice allait commettre, et vous dire la vérité.

Ce n'est pas Robert, notre cher Robert à André et à moi, celui qui, une fois déjà, m'avait sauvé la vie, qui avait donné tout son pauvre argent pour me soigner, sans même me connaître; non, certes, ce n'est pas lui, à qui André, en partant, m'avait confiée comme à un frère, lui qui depuis et toujours m'a tant traitée en sœur, m'a tant aimée, m'a tant soignée, ah Dieu! non, ce n'est pas lui qui a tenté de m'assassiner!...

Il fût bien plutôt mort pour me défendre, s'il eût été là, le cher enfant si loyal et si bon!...

De grosses larmes coulaient sur les joues de Thérèse. Mme Jacobsen, en entendant parler ainsi de son idole, se sentait pour sa fille les mêmes entrailles de mère que pour France.

La marquise d'Angely continua : — Mon assassin, la personne qui, après avoir gneté toute la soirée l'instant où je serais seule pour venir traîtreusement, par derrière, m'assommer à coup de maillet et me fouiller la poitrine à coup de couteau, c'est celle qui est là devant vous, la Juanita!

Elle était habillée en homme, oui... mais demandez-lui donc si, dès que mes yeux sont tombés sur elle, je me suis trompée?... Si je ne l'ai pas nommée aussitôt?... Si, dans la lutte suprême que j'ai soutenue avec elle avant de perdre connaissance, je ne lui ai pas jeté son infamie à la face, je ne lui ai pas promis de revenir, même de l'autre monde, pour la démasquer et me venger!...

Immobile, droit comme une statue de marbre, André, d'Angely n'abandonnait pas sa femme des yeux.

Il ne semblait être là que pour la soutenir ou la défendre, dans tous les cas, ne plus la quitter.

Fière et menaçante, point abattue, Mme de Rochebelle

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 145

LA REINE DE L'OR

PAR PAUL D'AIGREMONT

M. de Rochebelle a pu être léger, oublieux de ses devoirs de mari, égoïste même; mais chez les gens qui l'ont jugé le plus sévèrement, y en a-t-il un seul pour l'accuser d'être un criminel... un assassin de femmes?

— Il n'a peut-être pas assassiné ma mère, s'écria France, ne pouvant plus entendre parler ainsi de son père, quelque coupable qu'il eût été; mais vous lui avez imposé votre volonté, et il vous a laissée faire, ne sachant pas vous résister!

— Moi?... Moi?... De quel droit, sans preuves, m'accusez-vous de crimes si horribles?

— Vous avez empoisonné mon fils, Olivier Jacobsen, s'écria Pauline, prête à s'élever sur la Juanita.

— C'est bien pour persuader à tous que c'est vous qui s'écria France, et cela pour qu'elle mourût avant mon père et pour garder sa fortune.

— Mais c'est monstrueux, cela... C'est de la folie qui dépasse toute imagination.

Olivier Jacobsen!... mon fiancé que j'ai tant aimé, tant pleuré!...

Thérèse ma fille!...

Une mère peut-elle jamais faire du mal à sa fille?...

— C'est bien pour persuader à tous que c'est vous qui avez tenté de la tuer, que nous voulons commencer par prouver que vous n'êtes pas notre mère, affirma France.

— Mais c'est à en devenir folle!...

Et j'étais bien loin à coup sûr de me douter que tu méditais encore cette atroce invention contre moi!...

Grand'rue 29.

rs, lisez! lisez!
tabac à fumer, seulement Fr.
5 20 et 5 90
qualité, seulement 7.60 et 8.80
extra fine, seulement 9.80 et 11.70
Prime gratuite :
et magnifique pipe de prix en
dans un élégant étui de ve-

J. Winiger, Bowyl
(Argovie).

érieuse établie à Londres
adre la représentation
portante de (H1668L)
es de Gruyère.

demande

ns de Genève de bons domes-
ag; e. ainsi que des vachers,
certificats.
y nee Biolley, rus de la Pré-
rg.

ande à l'estivage
ur le prix de 2 fr. 50 et 3 fr.
l'agence de publicité Haasen-
Bulle.

bons ouvriers
pmentiers

le suite chez P. Bodevin, eu-
bourg.

ins sûrs 24

on en lots de série à Zurich
chacun de ses membres.
monde peut être admis
mbre par une cotisation

ances 6.25.

ue mois un tirage.
hain tirage aura lieu
le 2 mars.

rié d'adresser les ordres
au plus tard jusqu'au 29
avant à la seule représen-

ck & Cie, Zurich.

pectsus gratuitement
et Franco. (N1630Z)

ins sûrs 24

demande

tique de campagne sr-
agence de publicité Haasen-
Bulle.

te pneu matique de
1^{re} marque
en excellent état, à vendre
S'adre-ser à l'imprimerie de

rie de « la Gruyère »

s en caoutchouc

en tous genres

BULLE (Suisse)

MERVEILLEUX!

ai SAVON aromatique
nit de lis

REGMANN & Cie,

e cour, à Dresde et Zurich,

lus efficace et le plus propre

ous importunes, les taches de

ons, les dartres, comme aussi

dre, sèche et jaune, etc.

imprimerie de la Gruyère, à

aines la pièce.

COCHONNET
CHOCOLAT
DUCHARD
O SOLUBLE
CELLENTE QUALITÉ
PRIX MODÉRÉS
ETROUVE PARTOUT.

Lenz, imprimeur-éditeur.

du personnel des chemins de fer suisses, tout autre moyen d'arriver au but faisant défaut.

» Cependant, dans l'espoir que les administrations se résoudront au dernier moment à un arrangement et pénétrée du désir de ne pas pousser les choses à l'extrême, l'assemblée propose aux compagnies d'accepter une conférence d'ici au 29 février avec le comité central de l'association des employés.

» Le comité reçoit de l'assemblée pleins pouvoirs pour prendre les mesures décisives qu'il croirait utiles dans le cas où les administrations ne défèreraient pas aux vœux de l'assemblée d'arriver à un arrangement amiable.

Les journaux qui ont du temps à perdre se demandent pourquoi on a joué la *Marseillaise* à l'ouverture de la réunion d'Aarau. Voilà bien une préoccupation légitime à une heure aussi critique pour le pays tout entier!

Mais chez ceux qui cherchent une solution et non des rondelles de fer-blanc sur la route, on s'accorde à prévoir que la grève n'aura pas lieu. Certaines compagnies n'ont pas attendu trop longtemps de faire des offres à leur personnel. Le J.-S. a été des premiers dans cette voie, mais tout en faisant des concessions sur le terrain financier — concessions d'ailleurs jugées insuffisantes par elles-mêmes — il se garde soigneusement d'engager sa responsabilité morale et celle des autres compagnies par l'acceptation de la pragmatique de service, sachant bien que par le refus de cette réforme il serait aisé, après coup, de se débarrasser des employés gênants et d'en choisir d'autres.

Pour le moment, les choses en sont là. Une conférence entre directeurs des compagnies a eu lieu à Zurich, mais elle n'aurait, affirme-t-on, pas eu pour objet la question des salaires. Cette question sera examinée aujourd'hui, vendredi, à Berne, dans une conférence annoncée par le *Bund* et à laquelle, selon ce journal, prendrait part M. le conseiller fédéral Zemp.

Les journaux attachés au service du capital privé, accusent tout droit la Confédération de fomenter la grève en vue d'aboutir à une nationalisation. Bien qu'un tel résultat soit de nature à combler de joie tous les Gruyériens en général et chacun de nos commerçants en particulier, nous prenons cette assertion intéressée pour une vilaine insinuation. Toutefois, ne lit-on pas entre les lignes que la Confédération ne peut se mettre à la disposition de quelques satrapes financiers peu soucieux des intérêts nationaux et que la pomme est mûre?

CONFÉDÉRATION SUISSE

Assurance militaire. — Le Conseil fédéral a mis au bénéfice de l'assurance militaire : 1° Les accidents

écoutait la jeune femme comme s'il se fût agi d'une autre que d'elle-même.

— Qu'avez-vous à répondre, madame? lui demanda M. Grollier-Savernes d'une voix sévère.

— C'est très simple, mais très clair, monsieur le procureur général: ma fille folle a accusé longtemps le sculpteur Robert d'être son assassin; en proie à la même aberration mentale, c'est moi qu'elle accuse aujourd'hui.

Elle croit m'avoir reconnue sous un costume masculin, c'est complet.

Ceci doit achever de vous prouver une chose, monsieur le procureur général, c'est que si l'objectif de son accusation est changé, le mobile qui fait agir ma malheureuse enfant est, hélas! resté le même: folle ma pauvre Thérèse était après l'horrible attentat dont elle a été victime, folle elle est encore actuellement... Voilà la vérité.

— Non, s'écria Thérèse toujours violente, non, je ne suis pas folle!

C'est un mensonge de plus que profère cette horrible femme.

Oui, c'est vrai, l'affreuse blessure que j'avais reçue à la tête, après m'avoir mise dans un état tel que tout le monde me croyait morte, m'a laissée inerte, privée de raison et d'intelligence, mais France, aidée de ma marraine, m'a soustrait aux embûches de la Juanita après une première tentative d'empoisonnement.

On m'a conduite en Suisse.

On m'a cloîtrée dans une retraite si profonde, si ignorée, si inexpugnable que personne n'a pu retrouver ma trace.

Là, j'ai vécu, admirablement soignée par un brave homme qui m'a rendu mes forces et ma santé.

Et lorsque André est revenu, comme s'il m'avait rapporté mon âme absente, elle est tout naturellement rentrée en moi.

Je l'ai reconnu lui d'abord, le premier, mon mari tant aimé; puis lorsqu'il m'a dit de me souvenir et de penser, je l'ai fait. Et je me suis souvenu de tout l'horrible drame dans ses

qui surviennent aux hommes astreints au service militaire pendant qu'ils satisfont à leur tir volontaire, en bornant toutefois cette assurance aux accidents qui se produisent pendant le tir même ou qui en dépendent immédiatement.

2° Les accidents qui surviennent aux hommes astreints au service militaire lors des inspections d'armes et d'habillement qui ne durent qu'un jour.

Le Conseil fédéral présentera aux Chambres une demande de crédit supplémentaire pour couvrir les dépenses résultant de cette décision.

Berne. — Les paysans de l'Oberland bernois sont actuellement dans une vive émotion. Il paraît qu'un ours est signalé dans les parages du Niesen. Les traces du terrible plantigrade auraient été observées en maints endroits et des gens, méritant toute confiance, affirment s'être trouvés presque nez à nez avec l'animal; cependant, tous les chasseurs qui son partis en expédition dans l'espoir de tuer la bête, sont jusqu'à maintenant rentrés bredouilles. Les recherches continuent avec persévérance, malgré ces échecs.

— Le gouvernement bernois vient de retirer la concession à la Société des gorges de l'Aar et lui fait défense de percevoir quoi que ce soit pour la visite des dites gorges. On sait que cette société s'est distribuée en 1895 un dividende de 40%. Tous les touristes se plaignaient de cette exploitation.

— On annonce le décès, dans des circonstances singulièrement tristes, de M. Wieniger, député à Mattstetten.

Il y a une huitaine de jours, il perdait sa fille unique qui succombait à l'influenza. La douleur fut telle pour le père et la mère qu'ils tombèrent gravement malades tous deux jeudi; à midi, M^{me} Wieniger mourait (cinq jours après sa fille) et le même soir M. Wieniger allait rejoindre dans l'autre monde son épouse et son enfant. Voilà donc une famille entière enlevée par la mort en moins d'une semaine.

Vaud. — Mardi soir, deux agriculteurs d'Avenches, MM. Aeschlimann et Eug. Guillot, relevant un défi de leurs amis, ont dû faire une partie de binocle avec le dompteur Salvator, dans la cage des lions.

— Il vient de se produire à Montreux, lundi après midi, une série d'accidents. Un jeune cocher, nommé Miéville, a été renversé par un camion lourdement chargé de coke qu'il conduisait; le véhicule lui a passé sur le corps, produisant de telles lésions qu'il a succombé au bout de quelques instants.

Un vieillard de Genève a été tamponné par une locomotive à la gare; il a été transporté immédiatement à l'infirmerie; son état est très grave.

Un ouvrier serrurier, tombé d'un échafaudage où il travaillait, s'est fait de si graves blessures que l'on considère son état comme désespéré.

Valais. — Le Conseil d'Etat du Valais a adopté une convention avec le Département fédéral de l'Intérieur pour la restauration de l'église Notre-Dame de Valère, à Sion. D'après cette convention, la Confédération payerait la moitié des frais de restauration. Les travaux dureraient quatre ans, suivant le programme arrêté par le comité de la Société suisse pour la conservation des monuments historiques.

Il était temps de prendre des dispositions pour la conservation de cet édifice archéologique qui est

moindres détails.

France pleurait.

Mme Jacobsen écoutait Thérèse avec une indescriptible émotion, et presque inconsciemment approuvait de la tête les moindres paroles de la jeune femme.

Thérèse s'était arrêtée.

— Est-ce que vous croyez, monsieur le procureur général, fit tout à coup Mme de Rochebelle, qu'à ce récit-là, si incohérent, si étrange, on ne voit pas clairement que ma pauvre Thérèse confond encore ses rêves avec la réalité?

Pour la première fois, le marquis de Saint-Jean-d'Angely ouvrit la bouche.

— Monsieur le procureur général, dit-il, en étendant sa main et en ayant sur sa physionomie l'expression de la plus entière, de la plus absolue loyauté; monsieur le procureur général, je vous donne ma parole la plus sacrée que ma femme, la marquise de Saint-Jean-d'Angely, née de Rochebelle, ici présente, n'est pas folle. Elle l'a été, mais depuis que je l'ai revue, je n'ai trouvé dans son cerveau ni un vide, ni une défaillance. Elle m'a fait, dès le premier moment, le récit du crime dans ses moindres détails; elle me l'a répété maintes fois depuis, sans jamais varier ni se troubler, sans changer un iota à son récit.

Avant de quitter la Suisse, j'ai voulu avoir l'avis, soit des plus savants professeurs de la Faculté de Zurich, soit des aliénistes les plus distingués. Tous ont été unanimes à la déclarer radicalement guérie et à m'affirmer que dans les cas semblables à celui de Mme d'Angely, la raison perdue à la suite de quelque violente émotion pouvait revenir instantanément et aussi complète que s'il n'y avait pas eu d'accès de folie.

— Je consulterai M. le docteur Mériane, déclara le procureur général.

Avez-vous une répugnance quelconque à être examinée par lui, madame?

— Ah! Dieu non, s'écria Thérèse. Pour délivrer Robert,

peut être par sa position pittoresque autant que par son origine romaine et son caractère artistique, le plus intéressant monument historique de la Suisse.

— Mercredi, à Sion, deux enfants jouant avec des allumettes ont mis le feu à une maison. L'incendie a été aisément maîtrisé, mais l'un de ses innocents auteurs a été carbonisé, l'autre grièvement blessé.

Neuchâtel. — D'après le recensement effectué le 3 janvier, la population de la Chaux-de-Fonds était à cette date de 30,271 habitants. L'augmentation de population, comparativement à 1894, est de 305 habitants.

ÉTRANGER

France. — Le cabinet ayant décidé de ne pas se faire interpellé à la Chambre par un ministériel, il paraît probable qu'un député de l'opposition prendra l'initiative d'une interpellation sur les prétendues irrégularités de M. Ricard et sur la situation faite au gouvernement par le vote réitéré du Sénat.

Le Sénat paraît plus que jamais décidé à la résistance.

Russie. — L'explorateur Nordenskiöld, répondant à de nombreuses demandes au sujet de l'expédition Nansen, au pôle Nord, a exprimé l'avis que celui-ci reste enfermé par les glaces dans la partie septentrionale de la mer de Kara, ou près du cap Tchélioukine, ou la *Vega* avait changé de route, et qu'il n'aura pas pu ensuite s'en dégager. Peut-être aussi, pense M. Nordenskiöld, que Nansen a été entraîné vers le nord jusqu'au 78° degré de latitude; là, il aura rencontré la terre et aura entrepris des excursions en traîneaux, mais il n'aura guère pu atteindre le pôle, car un voyage semblable, comprenant 1200 à 1500 kilomètres, semblerait impossible.

D'autre part, le rédacteur de l'*Ostl. Rundschau*, M. Popoff, a reçu d'Irkoutsk un télégramme confirmant les nouvelles parvenues jusqu'ici à Irkoutsk, disant que Nansen est arrivé au pôle.

CANTON DE FRIBOURG

Droits populaires. — Sous ce titre, on lit dans le *Journal de Fribourg*:

« Le résultat de la dernière votation du peuple schwytois est instructif. Il est donc établi que dans un canton aussi foncièrement conservateur et catholique que le nôtre, la minorité libérale a fait passer de haute lutte une demande de révision introduisant le referendum et conférant au peuple des droits très étendus en matière d'élections, la majorité des constituants élus étant acquise aux révisionnistes. C'est la preuve que, tout conservateur qu'il soit, le parti qui a pour lui la majorité n'est pas nécessairement hostile à l'extension des droits populaires et à la représentation des minorités adverses.

» Pourquoi ne tenterait-on pas le même essai dans le canton de Fribourg, en vue d'introduire, par une demande de révision partielle, le referendum financier et de conférer au peuple le droit de faire élire, d'après le mode proportionnel, le Grand Conseil par

pour tirer vengeance de cette misérable qui a voulu me tuer afin de me voler ma fortune, comme elle avait assassiné ma mère pour lui prendre sa place, je ferai tout ce qu'on voudra, je me soumettrai à tout ce qu'on exigera de moi, Juanita s'était levée.

Doucement, lentement, sans colère apparente, mais avec l'expression d'un incommensurable désespoir sur ses traits profondément altérés et toujours admirablement beaux, elle dit, en faisant aller son regard de France à Thérèse:

— Malheureuse, que Dieu vous pardonne, s'il en a la puissance, ce crime sans nom d'accuser votre mère...

— Taisez-vous, vous n'êtes pas ma maman! s'écrièrent-elles toutes deux à la fois.

Avec son même calme suprême, sa même douleur qui paraissait toucher aux limites de ce qu'on peut ressentir, elle répondit:

— Je suis votre mère... votre mère martyre... innocente... que toutes les horreurs sorties de vos cerveaux en délire font mortellement souffrir, sans atteindre son caractère... votre mère enfin qui vous pardonne, mais qui vous met au défi, vous et n'importe qui au monde, de donner une seule preuve sérieuse de tout ce que vous avancez.

Déjà, elle se dirigea vers la porte, enveloppée dans une douleur si digne, d'apparence si grande et si vraie, que le procureur général ne savait plus que croire et que penser, lorsqu'une fois de plus les draperies de soie s'écartèrent et une femme grande comme Thérèse, avec ses mêmes épaules tombantes, son même port de reine, des yeux de diamant noir scintillants comme des étoiles, mais son front superbe couronné de cheveux plus blancs que de la neige, apparut et dit:

— Ce défi me concerne-t-il, moi aussi, Juanita?

A cette voix, à cette silhouette, Thérèse s'écarta doucement avec un sourire; Mme Jacobsen se dressa comme une folle et, les mains tremblantes, balbutia:

— Nadine!...

(A suivre.)

les électeurs de dist...
électeurs de l'ensem...
bunaux par les élect...
bres des justices de p...

» Avec cela, nous...
nos tribunaux dépo...
pendance et d'impar...
lequel l'opposition n...
trict sur sept, voter...
gouvernement de lu...

» Le parti gouver...
tre 10,000 des oppo...
déplacement de 25...
succès d'une deman...
qué plus haut. Le r...
qu'il n'est pas impo...

» Que ceux qui, p...
de la proportion...
meilleur moyen de...
à ne pas lâcher la p...
atermolements aux...
du gouvernement,

Fabrique de
blir dans le centre...
Payerne, une gran...
est en formation.

Mort subite.
à Otisberg, venant...
bée morte samedi p...

Lac de Mor
bise assez fort qui...
la couche de glace...
petits bateaux peuv...
On éprouve de c...
paraît donc bien q...
contestait la semai...

G R

A Broc. — L...
ment l'enfant gâté...
mardi, il débordait...
publics regorgeaien...
à l'avance l'install...
un seul village éta...
mer un troisième...
succès sans précé...
soleil de mai dorai...
déjà sèches, on pou...
eu voiture, en vol...
était plein comme...
calier, c'était une...
chacun et de chaq...
dant à la mazurka.

CHRON

Laiteries villag
intéresser un cert...
tant sous leurs y...
adressée l'année...
Revue de Lausanne

Je crois que vos...
quelque intérêt le...
pose de vous donn...
mie de nos laiterie...

L'idée d'exploit...
culiers avec retou...
prorata de la qua...
savons — spéciale...

Dans nos vallé...
bourgeoisiaux con...
pâturages d'été, d...
où, par une fausse...

ne voulons pas an...
reusement exclu d...
rectement — c'es...
envoyer au pâtura...

haut point à fai...
deux vaches ou a...
De cet émietter...
suit que les laiter...

ses sinor plus imp...
gardé tous les p...
que les consorts o...
de tous leurs droi...

une réglementation...
ne sauraient jama...

munaux.

oresque autant que par caractère artistique, le historique de la Suisse. enfants jouant avec des une maison. L'incendie s l'un de ses innocents re grièvement blessé.

le recensement effectué la Chaux-de-Fonds était ts. L'augmentation de à 1894, est de 305 ha-

GER

yant décidé de ne pas bre par un ministériel, té de l'opposition pren- ation sur les prétendues sur la situation faite au té du Sénat.

amais décidé à la rési-

r Nordenskiöld, répon- des au sujet de l'expé- , a exprimé l'avis que glaces dans la partie Kara, ou près du cap ait changé de route, et en dégager. Peut-être que Nansen a été en- 8° degré de latitude; là, aura entrepris des excu- aura guère pu atteindre ble, comprenant 1200 impossible.

de l'Ostl. Rundschau, un télégramme confir- es jusqu'ici à Irkoutsk, au pôle.

FRIBOURG

Sous ce titre, on lit :

ère votation du peuple est donc établi que dans conservateur et catho- libérale a fait passer de revision introduisant a peuple des droits très s, la majorité des con- aux revisionnistes. C'est teur qu'il soit, le parti est pas nécessairement s populaires et à la re- verses.

pas le même essai dans e d'introduire, par une e, le referendum finan- le droit de faire élire, l, le Grand Conseil par

érable qui a voulu me tuer me elle avait assassiné ma e ferai tout ce qu'on vou- a'on exigera de moi,

ère apparente, mais avec e désespoir sur ses traits admirablement beaux, elle France à Thérèse : pardonne, s'il en a la puis- de votre mère... s ma maman! s'écrièrent-

sa même douleur qui pa- qu'on peut ressentir, elle

ère martyre... innocente... vos cerveaux en délire font dre son caractère... votre ais qui vous met au défi, de donner une seule preuve eez.

orte, enveloppées dans une grande et si vraie, que le e que croire et que penser, es de soie s'écartèrent et e, avec ses mêmes épaulet- sine, des yeux de diamant s, mais son front superbe que de la neige, apparut et

oi aussi, Juanita? e, Thérèse s'écarta douce- obsen se dressa comme une albutia :

(A suivre.)

les électeurs de districts, le Conseil d'Etat par les électeurs de l'ensemble du canton, les juges des tribunaux par les électeurs d'arrondissements, les membres des justices de paix par les électeurs des cercles ?

» Avec cela, nous n'aurions plus le spectacle de voir nos tribunaux dépourvus de toute garantie d'indépendance et d'impartialité et un Grand Conseil dans lequel l'opposition n'est représentée que dans un district sur sept, voter tous les millions qu'il plaît au gouvernement de lui proposer.

» Le parti gouvernemental compte 15,000 voix contre 10,000 des oppositions réunies. Il suffirait d'un déplacement de 2500 à 3000 voix pour assurer le succès d'une demande de revision dans le sens indiqué plus haut. Le résultat obtenu à Schwytz prouve qu'il n'est pas impossible.

» Que ceux qui, par principe, ne sont pas partisans de la proportionnelle se représentent bien que le meilleur moyen de ne pas devenir émietté consiste à ne pas lâcher la proie pour l'ombre et qu'avec les attermoiements auxquels il faut s'attendre de la part du gouvernement, il n'y a pas de temps à perdre.

» X. »

Fabrique de sucre. — Il est question d'établir dans le centre de la Broye, probablement à Payerne, une grande fabrique de sucre. La société est en formation.

Mort subite. — Une femme âgée, servante à Otisberg, venant au marché de Fribourg est tombée morte samedi près de Garmiswyl.

Lac de Morat. — Vendredi matin, un air de bise assez fort qui s'était levé a à peu près déblayé la couche de glace recouvrant le lac de Morat. Les petits bateaux peuvent de nouveau circuler librement. On éprouve de ce fait une grande satisfaction. Il paraît donc bien que le lac a été gelé, ce que l'on contestait la semaine dernière.

GRUYÈRE

A Broc. — Le joli village de Broc est décidément l'enfant gâté de la Gruyère. Lundi et surtout mardi, il débordait d'animation; ses établissements publics regorgeaient de monde et ceux qui critiquaient à l'avance l'installation de deux ponts de danse dans un seul village étaient, mardi, bien près d'en réclamer un troisième. Tout, d'ailleurs, concourait à ce succès sans précédent d'un carnaval-bénichon. Un soleil de mai dorait les montagnes et, par les routes déjà sèches, on pouvait s'y rendre selon son choix, en voiture, en vélocipède ou à pied. L'Hôtel de Ville était plein comme un œuf et, du haut en bas de l'escalier, c'était une double chaîne ininterrompue de chacuns et de chacunes venant de la polka ou se rendant à la mazurka.

CHRONIQUE AGRICOLE

Laiteries villageoises en Valais. — Nous croyons intéresser un certain nombre de nos lecteurs en mettant sous leurs yeux la correspondance suivante adressée l'année dernière de Bagnes (Valais) à la Revue de Lausanne :

Je crois que vos lecteurs n'accueilleraient pas sans quelque intérêt les renseignements que je me propose de vous donner sur la constitution et l'économie de nos laiteries de hameau.

L'idée d'exploiter en collectivité le lait des particuliers avec retour des produits à ces derniers, au prorata de la quantité fournie, n'est pas — nous le savons — spéciale à notre contrée.

Dans nos vallées montagneuses où les revenus bourgeoisiaux consistent presque exclusivement en pâturages d'été, dans notre vallée de Bagnes surtout où, par une fausse méthode de répartition que nous ne voulons pas analyser ici, le particulier est rigoureusement exclu de ses droits s'il n'y participe directement — c'est à dire s'il n'a pas de vaches à envoyer au pâturage — chacun est intéressé au plus haut point à faire de grands efforts pour élever deux vaches ou au moins une.

De cet émiettement de la fortune laitière, il s'ensuit que les laiteries de village y sont plus nombreuses sinon plus importantes qu'ailleurs, qu'elles y ont gardé tous les principes de l'économie antique et que les consorts de laiterie, excessivement jaloux de de tous leurs droits, veillent à une comptabilité et à une réglementation beaucoup plus rigoureuses que ne sauraient jamais l'être celles des intérêts communaux.

La laiterie s'ouvre à la Toussaint, époque de la rentrée à l'étable des bestiaux revenus de la montagne. Toutefois, comme nos vaches vélient habituellement entre le 15 décembre et le 15 janvier, le premier mois d'exercice ne donne même pas une caillée par jour — ce qui est tant mieux pour le fruitier (*pâto*) qui doit contenter d'un salaire de 90 à 100 fr. pour toute la campagne, soit de la Toussaint à la fin mai. Il convient d'ajouter qu'il reçoit en plus le repas du soir chez le particulier qui a eu le bénéfice du lait de la journée et qu'il a généralement soin, lors de son engagement, de se réserver, par dessus le marché, une ou deux livres de tabac.

La laiterie est basée sur le régime d'une association dans laquelle les nouveaux membres sont admis après un vote favorable; la gérance est confiée à un recteur désigné à la fin de la campagne, non point par les suffrages des consorts, mais par la plus forte quantité de lait fournie au cours de cette campagne. Si le même est le plus fort plusieurs années de suite, c'est, bien entendu, le second en rang qui lui succède au rectorat. Les attributions du recteur sont la surveillance des ustensiles et des fournitures, la convocation des assemblées générales ou du comité.

Ce comité a la charge d'inspecter à domicile la propreté des ustensiles, surtout des seaux, lesquels doivent absolument être lavés après le dépôt de chaque traite, de passer l'éprouvette en compagnie du fruitier sans préjudice des inspections plus fréquentes que ce dernier a la charge d'opérer tous les deux jours au moins, de contrôler les comptes tenus par le fruitier, etc.

Chaque matin et chaque soir, les sociétaires apportent à la laiterie la quantité de lait qu'ils peuvent ou qu'ils veulent, et un à un, le versent dans un récipient, où le fruitier mesure l'apport de chacun, puis l'inscrit dans son cahier-journal, sur les pages duquel chaque sociétaire figure en regard d'un numéro d'ordre qui lui est propre. Le lait est ensuite réparti dans une lignée de *chauderettes* (petites chaudières) disposées dans une chambre fraîche, où il repose du soir au matin et de 5 h. du matin à 2 h. après midi, heures auxquelles le *pâto* vient l'écrémer pour ensuite procéder à la fabrication du fromage.

Chaque jour le sociétaire qui arrive le plus fort dans la colonne *actif* de lait fourni est avisé qu'il a son jour de lait le lendemain c'est-à-dire qu'il pourra vendre du lait aux personnes qui lui en demanderont, retirer le beurre, le fromage et autres produits secondaires, fournir le bois nécessaire pour la journée, le linge, etc., assister le fruitier, battre ou faire battre la baratte, donner à souper (repas du soir) à ce dernier.

Après les opérations, le sociétaire qui a eu le lait ce jour-là retire tout, à l'exception du fromage qui, marqué à son numéro d'ordre, est déposé dans la cave de la laiterie pour y être traité par le fruitier lui-même. Quant au petit lait, il est réparti chaque jour entre les sociétaires, en proportion de la moyenne quotidienne de lait que chacun d'eux fournit à la laiterie.

Le plus souvent il reste débiteur de la collectivité et, si cela lui arrive à la fin de la saison, par exemple au moi de mai, la laiterie doit attendre l'ouverture de l'hiver suivant pour se récupérer.

A la fin de chaque campagne hivernale, c'est-à-dire dès que la verdure des mayens appelle les bestiaux hors de l'obscur étable, le recteur a la charge de faire le compte général; assisté du fruitier, il doit répartir les fromages en cave à chaque sociétaire d'après son numéro d'ordre et la date ou les dates auxquelles il a eu la disposition du lait; il doit lui dire combien il reste en avoir ou en débit sur l'exercice à venir, s'entendre avec le recteur nouveau (désigné comme nous l'avons dit par la plus forte quantité de lait apporté au cours de l'exercice écoulé) pour présenter l'ancien fruitier à l'assemblée des anciens consorts ou préavisier au choix d'un nouveau.

Un seul point me semble avoir été omis au cours de cette étude; celui du lait baptisé :

Dès qu'il est constaté qu'un consort de laiterie a falsifié (le plus souvent avec de l'eau), sont lait, ce consort est appelé devant la commission qui statue sur son maintien ou son renvoi de la société.

Si l'acte n'est pas fait du consort en personne et surtout si celui-ci n'est pas récidiviste, on s'arrête à un avertissement discret; dans le cas contraire on l'exclut bruyamment et on le signale aux flèches de l'opinion.

On a coutume de donner grande importance chez nous à ces sortes de frelatages, car la palme de *plus fort à la laiterie* désigne tout de suite son possesseur à la notabilité, voire aux candidatures d'un ordre plus officiel.

Quelquefois aussi ces actes délictueux viennent des filles de paysans, lesquelles, jalouses d'étaler publiquement et par tous les moyens possibles des

preuves d'aisance destinées à les rendre gagnantes de quelques longueurs sur le champ de la course au mariage, ont un intérêt indirect à porter à la laiterie des seillons bien remplis.

FAITS DIVERS

Repos du dimanche. — La première expérience physiologique sur la nécessité du repos du dimanche qui a été faite à Londres porte sans doute sur des animaux; toutefois, la conclusion nous paraît légitimement applicable à l'homme, lequel, par l'organisation physique de son corps, est en tout point assimilable à l'animal.

Voici le fait :

A l'instigation d'une société protectrice des animaux, une grande entreprise de Londres divisa ses chevaux en deux sections : l'une travaillant sept jours continus par semaine et l'autre six jours seulement. On put observer bientôt que l'augmentation de recettes, due aux chevaux qui travaillaient les sept jours de la semaine, était plus que contrebalancée par la dépression de valeur de ces animaux qui souffraient de cet abus et des maladies qui en dérivait. Les résultats de cette expérience se sont vérifiés de plus en plus. Ainsi, tandis qu'en 1854, à Londres, 570 cochers sur 2745 (soit moins d'un cinquième) observaient le dimanche; en 1868, le chiffre des observateurs de la loi dominicale était monté à 2,350 sur 5,826 (soit près de la moitié).

La seconde expérience a eu lieu sur des hommes et non plus sur des animaux; elle est rapportée par William Taylor. On venait de découvrir les gisements d'or de l'ouest américain. Des milliers de voyageurs traversaient à pied le nord de l'Amérique pour se rendre sur l'océan Pacifique. Par mesure de sécurité, ils voyageaient en troupes de 500 à 1000 hommes. Certains de ces groupes marchaient sans interruption tous les jours, tandis que d'autres se reposaient le dimanche. On a constaté, d'une manière constante, que ceux qui observaient le dimanche arrivaient au but plusieurs semaines avant les autres et en meilleur état.

Entre bonnes amies :

— Alors, bien que tu le gifles à tout propos, ton pauvre mari continue à t'aimer ?

— Comment donc ! de plus en plus : Rien de tel que les soufflets pour activer le feu !

Dernières nouvelles.

Bâle. — La *National-Zeitung* assure que la direction du Central aurait repoussé les revendications de son personnel.

Paris. — Hier, à la Chambre des députés, M. Chaudey a interpellé le gouvernement sur les déclarations contradictoires de M. Ricard à la Chambre et au Sénat sur l'affaire des chemins de fer du Sud. M. Bourgeois a déclaré que le ministère se solidariserait avec M. Ricard et un ordre du jour de confiance, présenté par M. Sarrien et accepté par M. Bourgeois, a été adopté par 309 voix contre 185. Une motion de M. Lasserre, regrettant l'intervention de M. Ricard dans cette affaire, a été repoussée.

Cette double preuve de confiance de la part de la Chambre ne fait qu'accroître le conflit parlementaire.

Marseille. — Le général Duchesne, venant de Madagascar, est arrivé à Marseille hier matin.

Pour la rédaction : LOUIS COURTHON.

Pour enfants scrofuleux, rachitiques,

nous pouvons en toute confiance recommander la cure du Dépuratif Golliez au brou de noix, qui contient tous les principes reconstituants et nécessaires à un sang faible ou vicié. — Se digère mieux que l'huile de foie de morue. En flacons de 3 fr. et bouteilles de 5 fr. 50 dans les pharmacies. Seul véritable avec la *Marque des Deux Palmiers*. Dépôt général : Pharmacie Golliez, Morat. [857]

F. Jelmoli Etoffes pour dames et messieurs depuis 85 c. à 15 fr. par mètre. Toileries coton, tous les genres, dep. 16 c. p. m. Couvertures de lit et de bétail dep. fr. 1.55 à 30. — p. pièce. Nappages, serviettes, essuie-mains pur fil. Toile pur fil toutes les largeurs dep. 55 c. ZURICH 1-46 Echantillons à qui demande franco.

Les demandes d'abonnement de l'ÉTRANGER ne seront prises en considération que si elles sont accompagnées de la valeur, soit 9 fr. pour l'année ou 5 fr. pour six mois.

Pour tout ce qui concerne les annonces et réclames, s'adresser à l'Agence de publicité Haasenstein & Vogler, Bulle, Grand'rue 29.

VENTE DE BOIS



Vendredi 28 février
courant, la commune de Gruyères vendra, par voie de mises publiques, environ 60 plantes de sapin, propres à billons, situées dans sa forêt de Bouleyres.
Rendez-vous des miseurs au chalet du Crêt-Vudy, à 9 heures du matin.
Gruyères, le 14 février 1896.

Par ordre :
Le Secrétariat communal.

CERCLE DES ARTS ET MÉTIERS

Dimanche soir, 23 février 1896,
à 8 heures précises :
Soirée familière
réservée à MM. les sociétaires.

100 francs

de récompense à celui qui indiquera au sousigné l'auteur des dégâts commis cet hiver au chalet des Gournais, Cases de Jaman.
MENOUD, notaire.

Litière.

Tourbe litière et combustible.
S'adresser à
Jos. Crotti, Bulle.

A partir de ce jour, la
Cave G. MAGGIORA,

maison du télégraphe, Bulle,
sera ouverte tous les jours depuis 8 h. du matin à 10 h. du soir. — Vins blancs Lavaux depuis 45 cent. le litre. Vins blancs et rouges, Asti, Malaga, etc.
Importation directe. Prix très modérés. Service prompt et soigné.

Farines, sons,

maïs, avoines, froments entiers et cassés, blé noir. Pâtes alimentaires. Gruaux entiers et brisés, pois. Riz du Piémont, orge pour les enfants.

E. Barbey, La Tour-de-Trême.

Dépôt de soieries.

On trouvera dès ce jour des soieries à un prix exceptionnellement favorable pour garnitures de robes et chapeaux. ainsi que pour blouses, tabliers, fichus, écharpes, etc.
Chez **L. & M. Remy,**
130 rue du Tir, Bulle.

T. Pauchard-Blanc,

Tour-de-Trême.
Montres depuis 5 fr. Bijouterie. Lunettes, Rasoirs « à sonnettes ». Réveils, pendules, régulateurs.
Réparations. Prix exceptionnels.

On demande

pour les environs de Genève de bons domestiques de campagne, ainsi que des vachers, munis de bons certificats.
S'adresser Agence Biolley, rue de la Préfecture, Fribourg.

On a perdu

le jour de la foire une bourse contenant une certaine somme.
Prière de la rapporter contre récompense à l'Agence de publicité Haasenstein & Vogler, à Bulle.



De bons ouvriers charpentiers

sont demandés de suite chez P. Bodevin, entrepreneur, Fribourg.

Dimanche le 23 février :

CONCERT
donné par la Société de chant
au **Café Gruyérien, à MORLON**
Invitation cordiale.
E. DÉCRIND

AMEUBLEMENTS

Pour cause de changement de commerce,
Liquidation complète
à prix excessivement réduits de tous les articles en magasin.

PASQUIER FRÈRES, Bulle.

Horlogerie. — Bijouterie. — Orfèvrerie. — Optique.

ISIDORE REMY

Elève diplômée de l'École d'horlogerie municipale à Genève
BULLE — Grand'rue 26 — BULLE

Optique. Grand choix de lunettes, pince-nez, conserves, longues-vues (lunettes d'approche), jumelles, microscopes, loupes, bonsoles, lanternes magiques, baromètres anéroïdes et au mercure, thermomètres ordinaires, de bain et à maxima pour médecins, etc. — Niveaux à bulle d'air, etc. — Verres de lunettes et de montres.

COMMERCE DE FARINES

Maïs, son, avoine, blé comprimé.
ÉPICERIE — MARCHANDISES DE PREMIÈRE QUALITÉ AUX PRIX LES PLUS RÉDUITS. — MERCERIE
A la boulangerie **ENDERLI, Tour-de-Trême.**

Le Dermatolip du Dr G. Wander

(meilleure huile pour le cuir) amollit le cuir le plus dur et le plus vieux, le rend souple, flexible et imperméable. Très apprécié par les chasseurs. Le meilleur enduit (moyen de graissage) pour les harnais, les bottes, les sabots de chevaux, selles, voitures, chez
MM. A. BOSSON, à Bulle;
L. KOEBER, épicerie, ;
Alex. DESBIOLLES, épicerie, ;
Louis DESBIOLLES, droguerie, ;
JAMBE, pharmacien, à Châtel-St-Denis.
JAN, nég., Oron. (H453Y)

Imprimerie de la Gruyère

BULLE, Grand'Rue, BULLE

Cette imprimerie, pourvue de plusieurs machines et d'un beau choix de caractères, se charge de toute espèce d'ouvrages typographiques, tels que :

- Journaux et labours ;
- Affiches, programmes, prospectus, cartes diverses, d'adresse, de visite, de convocation, etc., étiquettes ;
- Impressions pour les administrations, le commerce et les sociétés ;
- Têtes de lettres, factures, lettres d'avis, de faire-part et d'affaire, etc., circulaires ;
- Registres à souches, actions, tableaux et formulaires ;
- Catalogues, statuts et règlements de sociétés, registres réglés pour fromageries ;
- Formules pour inscription des voyageurs dans les hôtels, etc., etc. ;
- Enveloppes avec raison sociale imprimée, au prix de fabrique.

IMPRESSIONS DIVERSES EN COULEURS

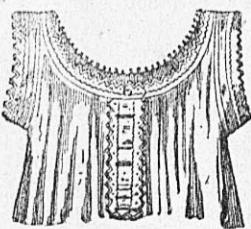
Exécution prompte et soignée. — Prix des plus modérés.

LA GRUYÈRE étant un des journaux les plus répandus dans le district et le canton, elle se recommande aux administrations et au public pour l'insertion d'annonces qui y trouvent une grande publicité.

Bonbons pectoraux de KAISER

Très renommés et reconnus comme étant d'un effet curatif certain pour la toux, l'enrouement, la bronchite et l'engorgement. Remède le plus efficace et le meilleur marché ; nombreuses attestations.
En vente en paquets à 30 et 50 cent. chez **A. GAVIN** et **P. SUDAN,** à Bulle ; **POURCELET,** à Estavayer. [774]

Chemises de jour pour dames
depuis 1 fr. 35 ;
des plus élégantes, seulement 7 fr. 25 la chemise. [424]



Demandez catalogue gratis et franco.
Aussi avantageuses : des chemises de nuit, camisoles, pantalons, jupons de dessous et de costume, tabliers, draps de lit, taies d'oreiller, traversins, etc., linge de table et d'office, couvre-lits, couvertures de laine, rideaux. **R.-A. FRITZSCHE,** Neuhausen-Schaffhouse, fabrication de lingerie pour dames et 1^{re} Versandthaus fondée en Suisse.

A VENDRE

10,000 pieds de foin et regain première qualité. S'adresser à **M. GILLARD,** entrepreneur, à Bulle.

Attention!

J'expédie contre remboursement de 5 fr. seulement :
1 sp endide tapis de commode ;
6 élégantes cuillères à soupe en métal Britannia, restant toujours blanc ;
6 fourchettes assorties de même métal ;
6 solides couteaux de table avec bonne lame et manche en bois noir ;
2 essuie-mains avec bordures et franges rouges.
Je vends ces 21 articles solides, bien conditionnés et tout neufs au prix dérisoire de 5 fr. et m'engage à reprendre ce qui ne conviendra pas.
A chaque envoi, je joins gratuitement un morceau de savon fin au suc de lis.
Mme F. Hirsch,
(H668cZ) Untere Kirchgasse 7, Zurich.

A vendre :

Pour cause de départ, un **vélo pneumatique** neuf, très léger. Conditions favorables. — S'adresser à l'Agence de publicité **Haasenstein & Vogler, Bulle.**

A louer :

Une **jolie chambre** meublée ou non. S'adresser à l'Agence **Haasenstein & Vogler, Bulle.**

A VENDRE

Un **rucher à 10 ruches,** nouveau système. S'adresser à **Jules Bosson, à Riaz.**

On demande

pour le 15 mars une **apprentie-modiste** de langue française. Conditions très favorables. S'adresser à **Mme Marie Auderset, modiste, à Tavel.**

On demande de suite
un **fort domestique de campagne,** entre 25 et 40 ans, connaissant bien les soins du bétail, chez **M. Felichet, Bremblens s/Morges (Vaud)** (H2024L)

Plusieurs jeunes filles
sont demandées pour le canton de Vaud. S'adresser à l'Agence de publicité **Haasenstein & Vogler, Bulle.**



BREVETÉ!!!

Ciment Universel

de **Plüss-Staufner**
est incontestablement **sans rival** pour recoller tous les objets cassés, soit verre porcelaine, vaisselle de table et de cuisine pierre, marbre, métal, corne, bois, papier carton, drap, cuir, etc., etc.
Se vend en façons de 65 cent.
Seul dépôt pour le district : Imprimerie de la Gruyère, à Bulle.



Savon au goudron et soufre

fabriqué par **BERGMANN & Cie,** fournisseurs de cour à Dresde et Zurich,
surpasse toutes les autres spécialités de ce genre par la prompte guérison des maladies cutanées. En se lavant deux ou trois fois par jour avec ce savon, il rend la peau fraîche et saine et constitue même un excellent préservatif contre les contagions et les refroidissements.
Se méfier des contrefaçons.

En vente à l'imprimerie de la Gruyère, à Bulle, à 75 centimes la pièce.

Ricylette pneu

matique de 1^{re} marque anglaise. 14 kg, en excellent état, à vendre à prix réduit. — S'adresser à l'imprimerie de la Gruyère.



Bulle. — Emile Lenz, imprimeur-éditeur.



PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour la Suisse : 1 an, 6 mois
Etranger, 1 an, 9 fr.; 6 mois payable d'avance
Prix du numéro : 5
On s'abonne dans les de poste.

BULLE CHRONI

Le Parlement fra
l'avait jeté le vote
disposé à voir faire
chemins de fer du S
capitulation du Sér
que l'assemblée du
capituler, elle l'a
contraignait à l'acce
tutionnel (ce qui n'e
mais que, « pour n
du pays », elle en
Or, la Chambre
du suffrage univers
au Sénat :
« — Le pays c'e
Cette déclaration
consacre la capitul
elle proclame que le
maintenue par une
que préfère renonc
nelles qu'aux 900
chacun de ses mem
Quel peut-être
assemblée puisque
Les journaux ra
la crise comme ter
qu'elle ne l'est pas
et les conservateu
pourraient fort bien
dissolution de la C
machine constitu
conflit entre le suff

FEUILLET LA RE

Plus prompt qu'ell
— Maman!... cria
Mais la dernière sy
tement décolorés, elle
procureur général, av
La Juanita n'avait
Les narines seulem
son large front un pé
vant son fauteuil, dro
nière lutte, on le voy
Nadine s'était agen
soulevé l'adorable têt
fous.
— Oh mon adorée e
elle, regarde-moi... q
blesnes qui n'ont pas l
Toujours abandonn
rose blanche, France
Nadine prit peur.
— La joie de me
les yeux pleins d'épo
Thérèse l'éloigna v
— Mairaine, dit-
moi je vais m'occupe
Oh! ce ne sera rien
Nadine.
Mais tu sais bien q